

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2021

1- **Acquisition de la maison et de ses dépendances au 3 Plasenn an Iliz** : Les membres du Conseil Municipal ont accepté l'acquisition, pour la somme de 98 800€ majorée des frais notariés, des biens sis au 03 Plasenn an Iliz, et ont autorisé le Maire :

- à signer toutes les pièces relatives à cet achat,
- à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre,
- à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DSIL), du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de Morlaix Communauté.

2- **Reversement partiel de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques** : Le Conseil Municipal a approuvé le principe de partage du reversement conventionnel du produit du foncier bâti perçu par les communes sur l'ensemble des zones d'activités économiques existantes ou à venir. La convention entre la commune et Morlaix Communauté ne s'appliquera qu'à compter de 2019 (2018 et 2017 étant annulées compte tenu de la crise sanitaire due au covid-19).

3- **Avenant N°1 Lot N°7 Serrurerie pour la MAM** : l'avenant de 1074€ H.T. a été accepté et correspond à la modification quantité fabrication et à la pose de garde corps en acier galvanisé plus 1m40, à la fourniture et la pose d'un tube 120*120 en acier galvanisé et à la fabrication et à la pose d'une tôle larmée en aluminium.

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité.